

C'est donc qu'on économise beaucoup. Si tel n'était pas le cas, alors d'où viendrait tout l'argent qui sert en ce moment à accroître le nombre de logements? On construit plus de logements au pays qu'on n'en a jamais construit auparavant. Il y a plus de mises en chantier en une année qu'il n'y en a eu en 10 ans sous d'autres gouvernements. Je vous demande d'où vient l'argent si les économies du secteur privé sont épuisées ou si le gouvernement actuel a effrayé les gens? De toute évidence, les chiffres qu'a cités le député ne sont pas exacts, et je suis aussi Manitobain que lui. Peut-être ceux qui font ses recherches ont-ils fait erreur.

Le député de Gander-Twillingate a tenu des propos qui laissent croire que c'est l'impôt fédéral qui est responsable du ralentissement général. Je n'aime pas l'impôt plus que lui et, si l'impôt fédéral était abaissé, je sauterais de joie tout autant que lui. Il doit se rendre compte que les impôts municipaux et provinciaux sont beaucoup plus élevés que les impôts fédéraux. Les provinces et les municipalités obtiennent une part beaucoup plus importante des impôts canadiens que le gouvernement fédéral. Le député qui parcourt sa circonscription, du moins dans ma région du pays, entend le plus souvent les gens se plaindre des taxes foncières. C'est ce qui les préoccupe. Et la question est strictement provinciale. Peut-être les provinces devraient-elles demander au gouvernement fédéral de conclure un accord dans ce sens, mais nous ne pourrions rien faire en matière de taxes foncières aussi longtemps que les gouvernements provinciaux et municipaux en toucheront les recettes. Nous faisons notre possible. De toute façon, cette question n'a aucun rapport avec le débat sur la réforme fiscale fédérale.

Il m'a semblé que la pensée du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) n'était pas tout à fait claire en ce qui concerne l'amendement qu'il a proposé d'apporter à cet avis de motion. Il a parfaitement le droit de se trouver en désaccord, comme d'ailleurs je m'y attends, puisque c'est la tâche de l'opposition. La motion propose que nous rejetions entièrement le projet de loi à cause des niveaux d'inflation inacceptables, du chômage persistant et du marasme industriel. Ces affirmations, si elles étaient vraies, seraient hors de propos dans ce débat. Il faudrait les faire au cours du débat sur le budget lequel est déjà terminé. Il faut distinguer entre les questions budgétaires et la réforme fiscale dont nous parlons aujourd'hui. Si des députés n'ont pas trouvé le budget à leur goût, ils auraient dû se plaindre au moment où l'on en a débattu. Ils ne devraient pas proposer des amendements budgétaires alors que nous discutons d'une réforme fiscale.

Il semble également que la pensée des fonctionnaires du service de recherche qui ont conseillé le député, n'était pas non plus tout à fait claire. Il a soutenu que l'opposition désirait une réforme fiscale qui eût un sens, comme si ce projet de loi n'en renfermait pas une. C'est peut-être pousser l'argument un peu trop loin, même lorsqu'il s'agit d'un membre de l'opposition qui est payé pour le faire. On a prévu des exemptions accrues. Certains pensent qu'elles sont insuffisantes et d'autres qu'elles sont trop élevées, mais il n'empêche que la réforme fiscale a un sens. L'exemption d'un million de contribuables constitue une réforme fiscale sensée. La réduction des impôts pour 4.7 millions d'autres constitue également une réforme fiscale.

Une voix: Que dire de la suppression de l'impôt successoral?

M. Osler: J'en parlerai bientôt.

Une voix: Bien.

M. Osler: Qu'on garantisse que les personnes âgées d'au moins 65 ans n'auront pas à verser des impôts sur un revenu de \$2250 pour les célibataires et de \$3600 pour les gens mariés, constitue un changement appréciable. On ne peut cacher la vérité à l'égard de semblables réformes. Vous direz peut-être que vous en voudriez davantage, mais alors vous devez indiquer comment le gouvernement recueillera plus d'argent à cette fin. On ne peut cacher la vérité et nier ces réformes. De la sorte, on discrédite cette assemblée et les parlementaires ne peuvent se payer le luxe de se laisser discréditer.

Nous réformons aussi notre régime fiscal en adoptant le principe de l'impôt sur les gains de capital. Il est temps, je pense, que le Canada s'aligne sur les autres pays sur le plan fiscal, en incluant dans son régime les gains de capital.

M. Orlikow: Ce n'est qu'une demi-mesure.

M. Osler: On pourrait prétendre qu'il faudrait les imposer à 150 p. 100, et qu'alors tous les gens seraient heureux, mais il faut offrir aux hommes d'affaires un peu d'encouragement. Si les députés d'en face ne croient pas aux propositions du gouvernement, ils devraient le dire lors de leurs campagnes électorales. Les députés n'en soufflent mot, au Manitoba, où le NPD a formé le gouvernement.

Nous avons recours à toutes sortes de mesures pour stimuler les affaires. Les députés d'en face ne peuvent le faire en discréditant le gouvernement au sujet de l'impôt sur les gains de capital.

Une voix: Oh, revenez-en!

M. Osler: J'ai essayé d'obtenir le dernier budget présenté par le gouvernement du Manitoba, mais ma secrétaire actuelle n'a pu le trouver. Ma propre secrétaire est en congé et j'ai une nouvelle employée qui n'est pas très au courant du travail. Ce budget montrera que bien avant que nous propositions de supprimer les impôts sur les biens transmis par décès, le gouvernement du Manitoba s'était placé dans une situation où il devait bougrement augmenter les impôts, cette année, pour équilibrer son budget. Il était alors très facile pour le gouvernement du Manitoba de se montrer très moral et de laisser entendre que le gouvernement fédéral allait commettre un crime en lui refusant 50 p. 100 ou 75 p. 100 des droits successoraux. C'est le sentiment qu'on avait au Manitoba en dépit de toutes les assurances de compensation émanant du ministre.

Essayez donc de convaincre les cultivateurs ou les entrepreneurs qu'il en est ainsi! Essayez de les convaincre qu'ils peuvent gagner autant d'argent qu'ils le souhaitent, quitte à être frappés d'un impôt de 50 p. 100, de 75 p. 100 ou de 150 p. 100 sur les gains en capital, alors qu'ils ne gagneront rien en fait de droits successoraux, et vous verrez qu'ils ajouteront bien peu foi à cet argument. Si vous essayez de vous faire élire là-bas en